Réf. Farde e-Assemblées : 2448280

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Convention entre l'asbl "Mission Locale pour l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2022.- Frais d'exploitation et de fonctionnement.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2022 (article 2022/85109/33202) un subside nominatif au bénéfice de l'asbl Mission Locale pour l'Emploi d'un montant de 466.140,00 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Mission Locale pour l'Emploi ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside nominatif octroyé par la Ville - frais d'exploitation et fonctionnement relatif au bâtiment bd d'Anvers 26 - pour l'exercise 2022 est adoptée.

Annexes :

Convention 2022 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)